

Bulletins de Prévenance

Département du Var

Filières viticulture, oléiculture, maraîchage et horticulture

MAI 2024

Service Agronomie - Environnement

chambre-agriculture83.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
VAR**



INFORMATION A DESTINATION DES RESIDENTS
ET DES PERSONNES PRESENTES AUX ABORDS DE
PARCELLES AGRICOLES

DEPARTEMENT du VAR

FILIERE : **VITICULTURE**



Conformément à la Charte d'engagement des utilisateurs de produits phytosanitaires du département du Var, ce bulletin permet d'identifier le niveau de pression des bioagresseurs et adventices pouvant induire une probabilité d'occurrence d'un traitement phytopharmaceutique dans la période précisée pour la culture de la vigne suivie dans le cadre du bulletin de santé du végétal.

Niveau de pression des bioagresseurs et adventices		
Faible	Moyenne	Forte
		
Bioagresseurs et adventices ↓		
Black-rot, Vers de la grappe	Oïdium, Mildiou	



Bon à savoir : Un pulvérisateur dans les champs n'est pas forcément en train d'appliquer un produit phytosanitaire. Il peut aussi appliquer, par exemple, des produits de biocontrôle qui stimulent les défenses naturelles de la culture, des engrais ou des solutions foliaires d'éléments minéraux pour corriger des carences d'alimentation.



A noter : Cette information est construite sur une situation moyenne du département, à partir de l'analyse de risque des Bulletin de Santé des végétaux et de l'expertise des conseillers. Il est possible qu'un agriculteur intervienne hors plage identifiée, en fonction du contexte de sa parcelle et de la situation sanitaire.

En complément de cette information, vous pouvez consulter les BSV de la région, sur ce site <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/bulletin-de-sante-du-vegetal-bsv-r267.html>



INFORMATION A DESTINATION DES RESIDENTS
ET DES PERSONNES PRESENTES AUX ABORDS DE
PARCELLES AGRICOLES

DEPARTEMENT du VAR

FILIERE : **OLEICULTURE**



Conformément à la Charte d'engagement des utilisateurs de produits phytosanitaires du département du Var, ce bulletin permet d'identifier le niveau de pression des bioagresseurs et adventices pouvant induire une probabilité d'occurrence d'un traitement phytopharmaceutique dans la période précisée pour la culture de la vigne suivie dans le cadre du bulletin de santé du végétal.

Niveau de pression des bioagresseurs et adventices		
Faible	Moyenne	Forte
▼	▼	▼
Bioagresseurs et adventices ↓		
Pyrales	Cochenilles, Teigne de l'Olivier	Œil de paon, Cercosporiose,



Bon à savoir : Un pulvérisateur dans les champs n'est pas forcément en train d'appliquer un produit phytosanitaire. Il peut aussi appliquer, par exemple, des produits de biocontrôle qui stimulent les défenses naturelles de la culture, des engrais ou des solutions foliaires d'éléments minéraux pour corriger des carences d'alimentation.



A noter : Cette information est construite sur une situation moyenne du département, à partir de l'analyse de risque des Bulletin de Santé des végétaux et de l'expertise des conseillers. Il est possible qu'un agriculteur intervienne hors plage identifiée, en fonction du contexte de sa parcelle et de la situation sanitaire.

En complément de cette information, vous pouvez consulter les BSV de la région, sur ce site <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/bulletin-de-sante-du-vegetal-bsv-r267.html>



**INFORMATION A DESTINATION DES RESIDENTS
ET DES PERSONNES PRESENTES AUX ABORDS DE
PARCELLES AGRICOLES**

DEPARTEMENT du VAR

FILIERE : MARAICHAGE



Conformément à la Charte d'engagement des utilisateurs de produits phytosanitaires du département du Var, ce bulletin permet d'identifier le niveau de pression des bioagresseurs et adventices pouvant induire une probabilité d'occurrence d'un traitement phytopharmaceutique dans la période précisée pour les cultures maraichères suivies dans le cadre du bulletin de santé du végétal.

	Niveau de pression des bioagresseurs et adventices		
	Faible	Moyenne	Forte
			
Cultures ↓	Bioagresseurs et adventices ↓		
Aubergine SA	Thrips, Punaises phytophages, Verticilliose, Escargots, Forficules, Doryphore	Fourmis, Pucerons	
Concombre	Acariens, Mildiou, Oïdium, Thrips	Pucerons	
Courgette	Adventices, Botrytis, Oïdium	Pucerons	
Fraise SA	Thrips, Noctuelles, Drosophila suzukii, Botrytis, Fourmis	Pucerons, Acariens tétranyques, Oïdium, Dépérissements, Aleurodes, Rongeurs	
Melon SA	Pucerons, Acariens, Adventices		
Poivron	Pucerons		
Salade PC	Adventices, Limaces et escargots, Pucerons		
Navet		Pucerons	Mouche du chou, Altise
Carotte		Mouche de la carotte	
Tomates SA	Aleurodes, Acariose bronzée, Acariens tétranyques, Tuta absoluta, Punaise Nesidiocoris, Botrytis, Oïdium, Agrobacterium rhizogenes, Cladosporiose, Adventices		

SA = sous abri, PC = plein champ



Bon à savoir : Un pulvérisateur dans les champs n'est pas forcément en train d'appliquer un produit phytosanitaire. Il peut aussi appliquer, par exemple, des produits de biocontrôle qui stimulent les défenses naturelles de la culture, des engrais ou des solutions foliaires d'éléments minéraux pour corriger des carences d'alimentation.



A noter : Cette information est construite sur une situation moyenne du département, à partir de l'analyse de risque des Bulletin de Santé des végétaux et de l'expertise des conseillers. Il est possible qu'un agriculteur intervienne hors plage identifiée, en fonction du contexte de sa parcelle et de la situation sanitaire.

En complément de cette information, vous pouvez consulter les BSV de la région, sur ce site <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/bulletin-de-sante-du-vegetal-bsv-r267.html>



Chambre d'agriculture du Var

26 boulevard Jean Jaurès

CS 40 203

83 006 DRAGUIGNAN Cedex

04 94 50 54 50

contact@var.chambagri.fr

www.chambre-agriculture83.fr



**INFORMATION A DESTINATION DES RESIDENTS
ET DES PERSONNES PRESENTES AUX ABORDS DE
PARCELLES AGRICOLES**



DEPARTEMENT du VAR

**FILIERE : HORTICULTURE FLEURS
COUPEES ET PLANTES EN POT**

Conformément à la Charte d'engagement des utilisateurs de produits phytosanitaires du département du Var, ce bulletin permet d'identifier le niveau de pression des bioagresseurs pouvant induire une probabilité d'occurrence d'un traitement phytopharmaceutique dans la période précisée pour l'horticulture (fleurs coupées et plantes en pots suivies dans le cadre du bulletin de santé du végétal).

	Probabilité d'application de traitement		
	Faible	Moyenne	Forte
Bioagresseurs ↓	Cultures ↓		
Botrytis	Anémone, Reine Marguerite, Zinnia		
Erwinia	Calla		
Fusarium		Lisianthus	
Maladies telluriques	Reine Marguerite		
Mildiou	Giroflée	Limonium	
Oïdium	Limonium, Rose	Dahlia, Renoncule	Gerbera
Rouille	Anémone, Rose		
Acarien	Alstroemeria, Calla, Dahlia	Rose	Gerbera
Aleurode	Lisianthus		
Cicadelle	Alstroemeria, Anémone, Calla, Gerbera, Hortensia, Muflier, Reine Marguerite, Zinnia	Dahlia	Limonium
Cétoine	Pivoine		
Chenille	Reine Marguerite		
Cochenille	Dahlia, Gerbera, Limonium	Rose	
Fourmis		Limonium	
Mouche mineuse	Lisianthus, Muflier, Zinnia		
Mouche mineuse du bouton			Renoncule
Mouche des rivages	Lisianthus, Muflier		
Puceron	Alstroemeria, Anémone, Calla, Lisianthus, Muflier,	Limonium, Lis, Renoncule, Rose	

	Pivoine, Reine marguerite, Zinnia		
Punaise	Muflier		
Sauterelle	Reine Marguerite, Zinnia		
Thrips	Alstroemeria, Calla, Gerbera, Lisianthus, Muflier, Pivoine	Rose	Limonium
Thrips du feuillage	Calla, Lisianthus	Hortensia	



Bon à savoir : Un pulvérisateur dans les champs n'est pas forcément en train d'appliquer un produit phytosanitaire. Il peut aussi appliquer, par exemple, des produits de biocontrôle qui stimulent les défenses naturelles de la culture, des engrais ou des solutions foliaires d'éléments minéraux pour corriger des carences d'alimentation.



A noter : Cette information est construite sur une situation moyenne du département, à partir de l'analyse de risque des Bulletin de Santé des végétaux et de l'expertise des conseillers. Il est possible qu'un agriculteur intervienne hors plage identifiée, en fonction du contexte de sa parcelle et de la situation sanitaire.

En complément de cette information, vous pouvez consulter les BSV de la région, sur ce site <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/bulletin-de-sante-du-vegetal-bsv-r267.html>



Chambre d'agriculture du Var
26 boulevard Jean Jaurès
CS 40 203
83 006 DRAGUIGNAN Cedex
04 94 50 54 50
contact@var.chambagri.fr
www.chambre-agriculture83.fr